

Les impacts écologiques minimum ne sont-ils pas ceux qu'on ne crée pas ?

Tout au long du dossier revient comme un leitmotiv la volonté de créer un projet exemplaire en matière de développement durable :

Page 22, pour dire que l'enjeu n° 2 du Plateau, après l'enjeu économique (une question au passage... on est surpris de voir qu'a disparu l'enjeu que beaucoup avaient compris comme étant l'enjeu premier de ce cluster : l'enjeu scientifique), est l'enjeu environnemental: « *Il s'agit de créer un minimum d'impact sur le territoire. L'objet n'est pas d'urbaniser le plateau agricole, mais au contraire de préserver ses qualités. Pour cela, les principes adoptés sont ceux d'un urbanisme qualitatif, économe de ressources et d'espace, où s'imposent les principes de densité et de compacité.* », « *le campus urbain doit être en osmose avec son environnement proche ou lointain.* ».

Page 22 : « *Le projet sera également à la pointe de l'innovation et du développement durable : faire du campus urbain un lieu d'expérimentation où seront développées les techniques et méthodes qui permettront de concevoir et gérer les territoires en répondant aux enjeux écologiques.* »

Page 23 : « *être à la pointe de l'innovation en matière de sobriété énergétique et de réduction des émissions des gaz à effet de serre.* », « *Un urbanisme de grande qualité, économe de ressources et d'espace, en rupture avec l'urbanisme de grandes enclaves spécialisées et dispersées.* ».

Page 24 : « *La vocation du campus urbain est de devenir un laboratoire d'excellence en matière de développement durable* »

La première remarque est la même que celle qui emporte de plus en plus l'adhésion quand on parle de gestion des déchets : plutôt que de penser à trier les déchets, à recycler, pensons en premier lieu à éviter de faire des déchets. Pour ce projet, c'est la même chose. Tout ce qui pourra être fait pour minimiser les impacts écologiques alors qu'on impose un tel développement urbain à un territoire avant tout rural ne sera qu'un « faute de mieux », certainement pas « un laboratoire d'excellence ». Surtout quand on lit par exemple dans le dossier (page 25) que : « *Malgré la volonté de minimiser les déplacements en véhicules particuliers, le développement du parc-campus du sud du plateau impliquera des améliorations significatives du maillage routier local : doublement de la RD36 former avec le site propre l'un des deux grands accès au parc-campus.* ». Comment peut-on s'auto-qualifier de « *laboratoire d'excellence en matière de développement durable* » quand on qualifie le doublement d'une route en 2x2 voies « d'amélioration » ?

Page 26 : « *Une urbanisation importante y est déjà prévue avec l'arrivée prochaine de l'Ecole Centrale, l'ENS Cachan et de nouvelles implantations de l'Université Paris Sud 11.* »

Page 40 : « *La localisation des programmes de développement économique est intéressante dans des situations où les nuisances acoustiques, aérauliques peuvent par contre pénaliser l'implantation de logements. Dans certaines situations, leur implantation permet ainsi de*

créer, à la manière d'un écran, des conditions plus favorables pour le logement en arrière-plan. »